

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Septième séance – Mercredi 20 juin 2018, à 17 h

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *MM. Stéphane Guex*, *Ahmed Jama*, *Claude Jeanneret*, *Laurent Leisi*, *Antoine Maulini*, *Lionel Ricou* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 8 juin 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 juin et mercredi 20 juin 2018, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

*Des voix.* On peut s'asseoir, Monsieur le président?

**Le président.** J'espère sincèrement que vous serez aussi disciplinés toute la soirée. Je surveillerai cela.

Le bureau a pris connaissance des absences de MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, de 17 h à 19 h, ainsi que de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, toute la soirée.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M<sup>me</sup> Olga Baranova, avec effet aujourd'hui à 23 h. (*M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 19 juin 2018

Chères et chers collègues,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève, à l'issue de la seconde séance plénière du mercredi 20 juin 2018. Ce n'est pas un départ facile: élue en 2011, à l'âge de 20 ans, et réélue en 2015, je fais presque partie des meubles (tout en étant toujours la benjamine).

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour ces sept ans de débats, d'échanges et de combats. C'est ici que j'ai appris la politique. Non pas par des coups de génie ou des prouesses stratégiques, non.

Par cet engagement tenace qui est le vôtre, où chacune et chacun amène ce qu'il peut.

Ce n'est peut-être pas le Conseil national. Ni même le Grand Conseil. Mais ce fut mon point de départ à moi, mon arène politique à apprivoiser. Et je vous suis très reconnaissante de m'avoir accompagnée dans cet exercice.

Et vu que la destinée de la Cité, dont je ne suis que fille adoptive mais désormais originaire sans équivoque, me tient à cœur, j'ai quelques vœux à formuler.

A la gauche, ma famille politique, je souhaite d'avoir plus de confiance en elle. Plus de respect mutuel. Se rappeler que le tout est plus grand que la somme de ses parties. Et que la beauté des carrières individuelles ne fait pas partie de notre programme.

A la droite, je souhaite d'être moins une force de nuisance et davantage une force de proposition: l'idée libérale, à condition d'être interprétée avec intelligence et humanité, peut déboucher sur des idées qui méritent débat.

A tous les jeunes qui rejoindront ces rangs un jour: ne vous laissez pas impressionner par le poids des traditions et habitudes. Tout ce que vous allez y retrouver, ce sont les couches consécutives de décisions humaines plus ou moins éclairées. Humaines, donc réversibles. Faites de cette vénérable institution ce que vous voulez. Elle est à vous.

Et, pour finir, rappelez-vous à tout instant l'infinie beauté, la richesse et la complexité de cette ville dont la destinée vous fut confiée. Ne les réduisez pas aux belles paroles. Cherchez à connaître celles et ceux dont vous influencez les vies. Soyez fiers: non pas de vous, mais des réalisations concrètes pour la qualité de vie des Genevois. C'est pour ça que nous avons été élus.

Et surtout, n'enfermez pas votre regard et votre pensée dans ce minuscule territoire entre le Salève et la Versoix. Genève mérite une vision beaucoup plus large.

*Olga Baranova*

*(Applaudissements.)*

**Le président.** Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant de M<sup>me</sup> Olga Baranova aura lieu le 11 septembre 2018 à 17 h 30. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. S'il y avait une logique dans les arrivées et les départs de ce Conseil municipal, ce ne serait pas à moi de faire l'éloge d'Olga, mais à Olga de faire le mien. Je suis navré que cette logique ait été inversée. J'aurais bien aimé, au moins une fois, entendre quelqu'un faire mon éloge.

S'agissant d'Olga, nous l'avons couvée, nourrie, formée et déformée, nous lui avons instillé goutte à goutte notre sens imparable de la cohérence politique. Le terreau était favorable. Et voilà, aujourd'hui, nous voyons avec émotion, nostalgie et fierté le fragile oisillon que nous recueillîmes il y a huit ans, tout frais sorti de la Jeunesse socialiste, prendre son envol ou larguer les amarres, en suivant l'invité du poète américain Richard Brautigan: «Qu'y a-t-il de plus beau que l'étrave d'un bateau abordant un monde nouveau?» Et pour où s'embarque-t-elle, Olga? Pour Lausanne. Elle devient secrétaire générale du Parti socialiste vaudois. Mesdames et Messieurs, vous aurez constaté en lisant l'actualité récente que le Parti socialiste genevois produit actuellement beaucoup de secrétaires généraux et qu'il les distribue avec une générosité qui devrait faire l'admiration de la totalité du monde politique genevois. Le Parti socialiste Ville de Genève en a donc aussi produit une pour le Parti socialiste vaudois et lui en fait don. Il n'y avait en effet aucune raison pour que Pierre Maudet soit le seul à profiter de la création de notre toute récente unité de production socialiste de secrétaires généraux. Production bio, élevage au sol et en plein air. Et voilà Olga nantie de la mission d'amener chez nos camarades vaudois un peu du sens inné chez tout militant élu genevois, de quelque parti qu'il soit, du dérapage politique contrôlé, du débat à prolongement nocturne et du désordre créatif. Nos camarades vaudois en ont besoin et nous sommes fiers de leur avoir fait ce cadeau, même si nous regrettons de l'avoir fait.

Le Conseil municipal n'est peut-être pas le Conseil national, ni même le Grand Conseil, dis-tu, Olga, après avoir passé sept ans avec nous. Tu as parfaitement raison: c'est beaucoup plus! C'est, avec des tas de majuscules partout, le Conseil municipal de la Ville de Genève, le parlement de la capitale mondiale du monde mondial, pas moins. Quelle drôle d'idée de quitter celui-ci pour le secrétariat général d'un parti vaudois!

Sans toi, le Conseil municipal de la Ville de Genève sera même raboté, amputé. Il faudra bien que nous nous y habituions, que nous nous fassions une raison, que nous nous en consolions ou que nous fassions semblant. Nous sommes capables de faire semblant de tout, surtout depuis que nous produisons des secrétaires généraux à intervalles réguliers. De toute façon, je ne vois pas comment nous pourrions t'interdire de faire ce que tu as décidé de faire. Comme le camarade Spinoza le disait, «ce qu'on ne peut interdire, il faut nécessairement le permettre. Malgré le dommage qui en résulte souvent.» Mais il y a ceci, chères et chers collègues: Olga ne nous quitte pas, nous, socialistes, elle vous quitte et c'est vous qui y perdez. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cet excellent hommage. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. La lecture de la lettre de démission d'Olga ne fut pas une surprise, puisque j'en avais pris connaissance sur Facebook déjà, mais je dois dire que sa relecture ici m'a touchée plus encore que la première lecture que j'avais effectuée.

Olga, tu manqueras aux Verts. Tenace, tu l'es, effectivement. Tu es non seulement capable de voir des horizons plus ouverts, mais aussi d'une écoute très particulière: dans un premier temps, on pense qu'on sera dans la confrontation et, petit à petit, en discutant, on arrive à trouver des solutions consensuelles et nous avons apprécié, j'ai particulièrement apprécié, de pouvoir te côtoyer. Ton intelligence humaine, avec laquelle tu pars «à l'étranger» (*rires*), tu ne t'y es jamais enfermée, la transmettant aux autres. Même si je n'ai pas Twitter, ton humour me parvient et j'éprouve beaucoup de sympathie pour tes remarques espiègles et malicieuses. Merci, Olga, et bonne continuation!

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Monsieur le président, vous me permettez de m'adresser directement à M<sup>me</sup> Baranova, pour sa dernière séance. Je pense qu'il est compliqué de faire plus différent que M<sup>me</sup> Baranova et le Parti libéral-radical. Par contre, ce dernier ne peut que reconnaître l'excellent travail fourni et la bonne collaboration que nous avons eue tout au long de ces années avec Olga, qui s'est toujours montrée ouverte à la discussion.

J'aimerais maintenant vous faire un petit clin d'œil personnel, Madame Baranova, car on ne trouvera pas plus opposées que vous et moi. Et pourtant, des points communs, nous en avons de nombreux. Rendez-vous compte, peu d'entre vous le savent: Olga et moi, à quelques années d'intervalle, nous avons siégé sur les mêmes bancs, ceux de l'école primaire de Garching bei München, avant de nous retrouver dans cette assemblée. Qui plus est, les carrières de nos pères se ressemblent; ils travaillent dans le même domaine. Tout a débuté avec l'amour de la cigarette que nous partageons.

*M<sup>me</sup> Olga Baranova* (S). J'ai arrêté! (*Rires*.)

*M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier.* C'est ce qu'elle dit régulièrement, mais elle revient quand même m'en piquer. Et je ne serai pas là, la prochaine fois, je te laisse seule en terres vaudoises!

Nous avons fait connaissance et nous avons accompli un travail de fond, particulièrement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), où nous avons toujours recherché le consensus entre nos différents groupes, pour soutenir les textes qui nous étaient soumis.

Olga, tu manqueras au Parti libéral-radical, ainsi qu'à moi, énormément. Nous te regretterons et je ne dirai qu'une chose: *tchüss und bis bald!*

**M. Pierre Scherb** (UDC). Comme M<sup>me</sup> Courvoisier, je respecterai aussi la tradition en m'adressant directement à M<sup>me</sup> Olga Baranova.

Madame la conseillère municipale, chère Olga Baranova, dans ta lettre de démission, tu mentionnes que tu es arrivée au Conseil municipal à 20 ans déjà, de sorte que tu y étais bien avant moi, qui ai dû m'y reprendre plusieurs fois avant d'être élu. Je ne peux donc pas dire grand-chose de tes débuts, sauf qu'ils ont été assez conflictuels, à en juger par les échos dans certains nouveaux médias. Ces derniers temps, tu étais plus consensuelle, et moins active également, sauf en commission peut-être, où tu nous as encore surpris par tes positions souvent diamétralement opposées aux nôtres... (*Commentaires.*) C'est donc dommage que tu nous quittes maintenant, après t'être assagi un peu. Mais ainsi va la vie. Le groupe de l'Union démocratique du centre et moi-même te souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans la suite de ta carrière.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Il est vrai que ce départ du Conseil municipal nous a tous surpris. Olga a débuté la politique en 2011 et sort brevetée. Elle a été la présidente de la CSDOMIC, où j'ai siégé, mais également une très bonne footballeuse lors du tournoi inter-services et du tournoi des élus.

Elle veut voir de nouveaux horizons, elle va dans un pays plus grand, lointain, avec lequel nous n'avons que très peu de frontières. (*Rires.*) Elle aura des perspectives vraiment plus larges en s'exilant dans le canton de Vaud. Là-bas, on ne parle pas comme à Genève: le Conseil municipal est le Conseil administratif et le Conseil communal, le Conseil municipal. Il faut s'y retrouver! Au bout de quelque temps, elle s'y retrouvera et je pense qu'elle ne sera guère plus longue à intégrer le Conseil communal, puis – qui sait? – le Conseil municipal.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Madame Baranova, les relations entre le Mouvement citoyens genevois et vous n'étaient pas tout à fait simples. Surtout lors de la première législature, où quelques passes d'armes – pas avec moi, mais avec

d'autres membres du groupe – ont émaillé les séances de ce Conseil municipal. C'est la vie. Dans cette assemblée se trouvent quelques adversaires politiques, mais nous ne sommes pas des ennemis. Nous ne sommes pas en guerre. En tout cas, je ne le vois pas comme ça. Nous prenons acte de votre démission et de votre réorientation. Je n'ai pas eu l'occasion de siéger avec vous en commission, j'ai donc un peu de peine à vous qualifier, hormis les affrontements que nous avons connus en séance plénière de 2011 à 2015. Après, les choses se sont calmées, semble-t-il.

Bon vent à vous! Je ne peux que vous souhaiter le meilleur pour votre vie personnelle et professionnelle.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Nous avons appris avec surprise la démission d'Olga Baranova, même s'il est vrai que nous étions loin d'être toujours du même avis. Il faut reconnaître qu'Olga avait toujours des argumentaires solides au service des positions qu'elle défendait et cela est tout à son honneur. Le Parti socialiste vaudois gagne une secrétaire générale très convaincue et de qualité.

Olga, nous te souhaitons le meilleur pour la suite de ta carrière professionnelle et politique dans le canton de Vaud.

*(M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente, remet un don d'honneur à M<sup>me</sup> Olga Baranova. Applaudissements.)*

**Le président.** Je rappelle aux membres de la CSDOMIC qu'ils sont convoqués ce jour à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite remercier publiquement Swan pour son activité sans faille depuis de nombreuses années à la buvette de la salle du Grand Conseil. Nous la retrouverons avec plaisir à l'Organisation météorologique mondiale. *(Applaudissements.)*

Après les éventuelles réponses du Conseil administratif aux questions orales – je crois qu'il n'y en aura pas, mais j'invite vivement les conseillers municipaux qui n'auront pas obtenu de réponse à se rappeler leur question pour la reprise de nos travaux, les 11 et 12 septembre 2018 –, nous reprendrons le débat interrompu sur le rapport PR-1176 A et la motion M-1361. Cela fait, j'ouvrirai le troisième débat sur différents objets, avant de passer directement aux urgences acceptées hier soir.

**4.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue:**

- de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, appartenant à la Ville de Genève, sise à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, en vue de la construction et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes;
- de la vente du projet de construction d'un immeuble de logements, sis à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour un montant de 680 000 francs et du bouclement de deux crédits d'études, 380 000 francs de la proposition PR-226 votée le 20 mars 1990 et 550 000 francs de la proposition PR-808/1 votée le 11 décembre 2010, soit un montant total de 930 000 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-1176 A)<sup>1</sup>.

**4.b) Motion du 19 juin 2018 de M<sup>mes</sup> Albane Schlechten, Patricia Richard, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Maria Vittoria Romano et Hélène Ecuyer: «Un projet concerté et repensé sur la parcelle N° 3554» (M-1361)<sup>2</sup>.**

*Suite du premier débat sur la proposition PR-1176  
et de la préconsultation sur la motion M-1361*

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Nous parlons bien de la proposition PR-1176, Monsieur le président? (*Signe d'assentiment du président.*) Merci. Un instant, que je me mette à l'aise.

L'ordre du jour fait bien les choses, puisque nous discuterons d'un budget pour un processus participatif tout à l'heure. Si nous en avons octroyé un à ce projet, nous ne serions certainement pas dans la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment concernant la fameuse tour des Grottes.

Celle-ci a été refusée par le quartier. C'est un projet mal ficelé: la Ville de Genève avait prévu de construire rapidement une tour de dix étages, comme cela a été dit hier par la rapporteuse, une tour de logements sociaux, que j'appellerais

---

<sup>1</sup>Rapport, 664.

<sup>2</sup>Développée, 683.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

économiques. Les habitants du quartier se sont très rapidement mobilisés, dénonçant l'absence de prise en compte de besoins spécifiques de leur secteur, déjà soumis à une importante pression quant à sa densité de population. Bref, le moins que l'on puisse dire, c'est que le processus n'a pas été efficace, ni efficient. Ce projet a suivi une approche quantitative, et pas qualitative: loin des réels besoins de ce quartier, il présente une standardisation à l'extrême et une très faible attractivité, ces appartements étant condamnés à devenir des solutions subies plutôt que choisies.

Le projet de la tour des Grottes était daté: il remonte aux années 2010, marquées par d'autres enjeux que ceux que la population met en avant aujourd'hui, bien connus, à savoir la nécessité de loger la classe moyenne et la mixité. Aujourd'hui, une partie de la population s'élève contre «l'enlaidissement de Genève», comme on appelle ce phénomène, et je rejoins ce mouvement. Elle en a marre des projets en béton, faits à la va-vite, où l'on case un maximum de gens sans tenir compte des besoins des quartiers, ni de la mixité. C'est la raison pour laquelle les Verts refuseront cette proposition et qu'ils accepteront la motion demandant qu'un autre projet soit rapidement soumis à ce plénum. Ce projet pourrait être coopératif – oui, Mesdames et Messieurs –, obtiendrait un droit de superficie et permettrait de construire vite et bien autant de logements que possible. On le sait, le rôle des coopératives est fondamental dans la lutte contre les loyers abusifs. Ces logements sont donc nécessaires à la population, principalement à la classe moyenne, grande oubliée dans la politique du logement de ce canton depuis dix ans. En dépit de ce qui a été dit hier, un projet de substitution existe concrètement, avec une emprise au sol plus importante que le projet Jaccaud, certes, cette tour de dix étages, ainsi qu'un contrôle des loyers, option soutenue par la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser cette proposition.

**M. Jean-Luc von Arx** (DC). Je ne rappellerai pas tous les éléments déjà expliqués hier concernant cette «saga», car cette histoire de tour des Grottes est bien une saga.

Celle-ci a débuté dans les années 1990, où l'idée de mieux exploiter les terrains en Ville de Genève avait été exprimée, avec l'approbation d'un crédit de 380 000 francs. Mais il ne s'est rien passé jusqu'en 2010. Au vu des problèmes de logement en ville, le plan directeur communal de 2009 prévoyait la construction de 3600 logements dans les dix ans. Le Conseil municipal et le Conseil administratif étaient très motivés pour développer des zones non exploitées, comme la parcelle très exiguë du 21, rue des Grottes. Il s'agit d'un petit triangle de 1283 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Genève, envisagé pour construire une tour. Mais quel

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

genre de tour dans le quartier des Grottes? En 2010, un concours est lancé et l'architecte lauréat propose un R+10 – on se posait la question hier de savoir combien d'étages étaient prévus – comprenant 50 appartements. Rien qui relève d'un abondant plan localisé de quartier; juste un petit immeuble. Le conseiller administratif a ensuite négocié cette tour, jugée un peu haute, avec les habitants, la réduisant au R+8, avec passage de 50 à 40 appartements. On était toujours dans la sagesse, tout allait bien.

A ce moment-là, en 2012, le Conseil municipal, autrement dit nous-mêmes, vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, ou ceux qui nous précédaient, a décidé de revenir à 50 logements, sans qu'on sache s'il s'agissait désormais de R+9 ou R+10. Toujours est-il qu'on repartait pour le projet initial, avec l'idée assez intéressante de confier son aboutissement à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) – on a entendu hier s'exprimer un représentant du Mouvement citoyens genevois, qui est partie prenante de l'affaire pour présider la FVGLS – et que celle-ci nous rembourserait les crédits d'étude. Aujourd'hui, nous le savons tous, nous avons investi 930 000 francs, soit les 380 000 francs des années 1990, auxquels s'additionnent les 550 000 des années 2010. Il était prévu que la FVGLS rembourse 680 000 francs. Tout allait toujours bien... jusqu'à récemment.

La commission des finances a été interpellée par la coopérative des Grottes, et avant elle par certains habitants, qui essayaient d'attirer notre attention sur le fait que cette tour était perçue comme une verrue inesthétique et qu'elle ne présentait pas un plan idéal, les chambres étant très petites. En outre, ce projet ne convenait pas à la structure du quartier des Grottes, argument auquel la commission des finances a été particulièrement sensible. C'est pourquoi elle a décidé – et je pense que nous aboutirons à ce genre de conclusion ce soir – de proposer la refonte du projet, en dépit d'une première version bien ficelée.

Le problème ne se limite pas au goût des habitants, le fameux «pas de ça chez nous». Nous sommes dans une époque où l'on veut densifier des quartiers, ce qui est bien, tout en tenant compte de zones villas, de gabarits ou d'autres éléments. Il faut se poser les bonnes questions quant au type de logements et à la qualité de vie escomptés. Le Parti démocrate-chrétien y est très sensible. En règle générale, il défendra toujours le logement, pour construire vite et bien, mais il souhaite dans ce cas repartir pour un autre projet avec la coopérative – ou avec un autre promoteur qui proposerait un gabarit plus petit – et tant pis s'il faut passer de 40 à 20 logements. Cela contenterait mieux les habitants, en meilleure adéquation avec le quartier.

Le Parti démocrate-chrétien refusera la proposition en l'état et suggère d'ouvrir les débats afin d'embrayer sur une suite dans les semaines et mois à venir.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Morten Gisselbaek.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je ne veux pas revenir sur l'histoire du projet, très bien décrite par notre collègue Maria Vittoria Romano hier, mais je lis un bout de la brochure éditée à la suite du concours, document que nous recevions à l'époque et qui ne se fait plus aujourd'hui – mais qu'on trouve encore sur Internet. Il est signé par M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, vice-présidente du jury de concours – qui l'a finalement présidé, le président ayant eu un accident – et par ailleurs codirectrice du département des constructions et de l'aménagement. «Selon l'avis unanime du jury, le projet «Fin d'Out», qui permet à la fois de créer un grand nombre de logements et de réaliser une opération urbaine sensible, sensée et adéquate, est la juste réponse dans ce lieu délicat. (...) je m'engage d'ores et déjà à (le) porter afin de le voir se réaliser dans les meilleurs délais.»

Huit ans plus tard, nous lisons dans le *Courrier* du 17 juin 2018: «Le projet est dans le brouillard, concède le conseiller administratif en charge des constructions et de l'aménagement, M. Rémy Pagani.» Il est donc évident que le jury s'est trompé. Pas besoin de l'attaquer davantage. Une erreur de casting peut arriver. Nous sommes déjà huit ans plus tard, sans réalisation; il n'a visiblement pas choisi le projet adéquat. Il a par contre reconnu que les Grottes constituent un lieu délicat. La tour de dix étages sur rez-de-chaussée n'a rien à voir avec l'architecture du quartier. Cependant, ailleurs, en Vieille-Ville, aux Eaux-Vives, aux Pâquis, à la Jonction ou à Carouge, elle aurait suscité les mêmes réticences, non parce que le projet est raté, mais parce qu'il est en décalage avec ce que les gens attendent. Je ne dirai pas comme M. Gomez que c'est un mauvais projet en tant que tel; il a répondu aux demandes du concours, mais absolument pas aux attentes de la population.

Une association s'est immédiatement créée, nommée La Tour, prends garde!, active et composée par des militants avertis. Ils ont brassé suffisamment d'air pour que le Conseil administratif, ou en tout cas M. Pagani, organise des réunions de concertation informelles, dont on ne savait pas bien à quoi elles mèneraient, ni qui avait le pouvoir de dire quoi. M. Pagani a fait poser des gabarits. Il y a eu des discussions sur le nombre d'étages, il a même été question d'un R+5. Voilà un an, Ensemble à gauche aurait soutenu cette option, qui correspondait à peu près à ce que demandait La Tour, prends garde!. Nous aurions aussi pu donner le droit de superficie à la FVGLS, parce que nous avons toujours soutenu cette fondation lorsqu'il fallait lui attribuer des terrains ou un financement, et nous continuerons de le faire.

Entre-temps est née une coopérative, qui a milité et travaillé. Bref, la chose est devenue politique, au sens étymologique du terme: une chose de la Cité, des

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

citoyennes et citoyens. La preuve: ils ont lancé une pétition qui a récolté pas moins de 3500 signatures et le soutien de 50 commerces ou coopératives. Être à l'écoute de la population fait aujourd'hui partie de la politique de gestion de la ville. Il ne s'agit pas de céder à un groupe plus fort qu'un autre, qui maîtriserait mieux l'informatique et les réseaux sociaux ou qui menacerait de recourir contre le projet – éléments dans l'ordre des choses. Il s'agit pour nous d'être à l'écoute de ce qui se fait dans cette ville. Or, le projet ne séduit pas. Il est contesté fondamentalement. La pétition est intéressante: elle demande que la Ville octroie le terrain à la coopérative pour construire. La position d'Ensemble à gauche sera claire: il n'est pas question de donner un terrain comme ça à une coopérative. Comme pour la Ciguë ou le Musée des pompiers, nous voulons que soient définis des besoins, ainsi qu'un programme, et établir les conditions d'octroi. Tous les partis ici sont en faveur de la construction de logements. Mais l'octroi du droit de superficie à la FVGLS ne sera pas compris aujourd'hui par la population, en particulier les 3500 pétitionnaires, tout simplement parce que cette fondation, comme M. Pagani le répète, est le bras armé de la Ville: le Conseil administratif y compte quatre représentants au conseil de fondation, dont M<sup>me</sup> Charollais, qui a présidé le jury. La confiance populaire ne sera pas là. Nous risquons des recours, les citoyennes et citoyens peuvent s'opposer à nos décisions – ils savent comment faire – ainsi qu'aux autorisations de construire.

Toutefois, 3500 personnes, dont une grande partie habite les Grottes, ont signé une pétition pour qu'on construise, pas pour qu'on bloque tout. Il faut les écouter et se donner les moyens d'aller de l'avant. Nous devons admettre que cette tour est un projet mort-né, qui n'a pas fonctionné. Au bout de huit ans, sachons l'abandonner.

**Le président.** Je vous prie de conclure, Monsieur. Vous aviez sept minutes.

*M. Morten Gisselbaek.* J'en ai pour une seconde. Il faut repartir pour un projet coopératif, avec un programme qui fixera le régime de bail et un appel d'offres aux différentes structures intéressées. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** C'est moi qui vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je cède la parole à M. Jacques Pagan.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Merci, Monsieur le président. J'ai bien apprécié l'intervention de M. Gisselbaek, certainement parce que nous avons les mêmes lectures, à savoir le *Courrier*, où il est fait état des déclarations de M. Pagani, qui parle de la tour des Grottes comme d'une tour «dans le brouillard». J'aurais

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

préféré un titre plus complet, «nuit et brouillard» par exemple, en pensant aux critiques extrêmement sévères formulées en commission à l'encontre du magistrat, qui a lamentablement bradé cette affaire depuis qu'elle existe, à savoir une dizaine d'années. On n'a pas fait ce qu'il aurait fallu faire.

En particulier, la fameuse résolution R-166, acceptée par ce Conseil municipal, n'a pas été respectée ni appliquée, quand bien même je relève, au nombre de ses considérants, la lutte de notre commune contre la pénurie de logements, le fait que le modèle de la ville compacte, adopté dans «Genève 2020, plan directeur communal de la Ville de Genève», est celui prôné par le développement durable, que le quartier des Grottes se trouve en zone 3 de quartiers urbains, qu'un immeuble de dix niveaux n'est pas d'un gabarit excessif en Ville de Genève, et encore que les oppositions de locataires d'immeubles, d'habitants d'une rue, lors de réunions de quartier, n'ont pas de base légale et ne font pas autorité pour décider de la politique de construction en Ville de Genève. Que voilà de sages paroles! Pour nous, à l'Union démocratique du centre, c'est bien la Ville en tant que telle, par l'intermédiaire de la FVGLS, qui mène cette lutte, et non les habitants d'un quartier. Sinon celle-ci sera très locale. La collectivité, représentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal, doit être en charge de cette tâche de manière relativement exclusive.

Cela pour vous dire que l'Union démocratique du centre soutient la proposition, comme le fera le Mouvement citoyens genevois, et qu'elle persiste dans son approbation.

J'aimerais enfin rappeler le rôle de la commission des finances. Celle-ci n'est pas là au titre de promotrice de l'immobilier ou de contrôleuse des plans divers tirés sur la comète ou ailleurs. Dans le cas présent, elle devait déterminer si les conditions d'octroi du droit de superficie que nous concédons à la FVGLS étaient correctes. Cela s'arrêtait là. Tout le reste, dont les problèmes de construction, a été pris en compte, bien entendu, c'est un élément important, mais pas dans le cadre de cette proposition. On ne nous demandait pas un avis esthétique, ni sur la construction ou les gabarits. Cette musique appartient à la commission des travaux et des constructions, qui n'a pas été saisie de cet objet.

Je relève aussi que, si nous savions depuis longtemps qu'il y avait des oppositions sur le principe d'une tour de dix étages, nous avons eu vent assez tardivement de ce que M. Paganini avait trouvé un terrain d'entente avec les gens de l'endroit pour un R+5 qui satisfaisait absolument tout le monde, ce qui nous a été confirmé par les représentants d'une association de défenseurs des intérêts du quartier. Je regrette que M. le conseiller administratif ne soit pas là, car c'est un acteur majeur de toute cette opération. En fin de parcours uniquement, c'est-à-dire les 27 et 28 février 2018, nous avons entendu l'association La Tour, prends garde! – mais il n'était déjà plus question d'une tour à ce moment-là – ainsi que la

coopérative des Grottes, qui nous a communiqué des documents. A tous ces intervenants, nous avons demandé si, dans le fond, en mettant de côté le projet immobilier, ils avaient une solution de rechange à proposer dans l'immédiat. Absolument pas, rien du tout! C'était le vide absolu. Que fait-on en pareil cas? Cela vaut-il encore la peine de se battre contre la pénurie de logements, oui ou non? Si oui, alors on fonce et on suit le magistrat, même s'il n'a pas tout à fait rempli sa mission. On ne peut pas dire non à la lutte contre la pénurie de logements et c'est le sens de notre engagement, auquel nous nous tenons.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il faudrait tordre le cou au terme de «tour» et bannir ce terme. Une tour ne fait pas cinq, huit ou dix étages. Il s'agit ici d'un immeuble, prévu sur une parcelle appartenant à la Ville de Genève et qui se situe en zone ordinaire 2, libre de toute contrainte de l'Etat. Au niveau légal, on peut donc y construire tout ce qu'on veut – par exemple, la mixité que certains réclament, le mélange de logements sociaux et de loyers libres –, pour autant que le Conseil municipal ou le Conseil administratif ne fixe pas de règle particulière.

On constate quand même que ce processus – je n'y reviendrai pas, car il a déjà été bien expliqué – dure depuis huit ans. Huit ans que ce projet patauge dans le quartier des Grottes! L'association La Tour, prends garde! a été entendue. M. Pagni a conduit moult réunions avec elle et un compromis, acceptable et accepté, a été trouvé. Aujourd'hui, certains n'en veulent plus. Ils sortent de leur chapeau un prétendu projet, ou plutôt une idée, sans financement ni plan de construction. Il s'agit d'une simple brochure humoristique, que j'ai montrée hier et que je vous remontre encore, qui nous fait beaucoup rire mais qui ne fait pas avancer le logement à Genève, ni aux Grottes. Il faut savoir ce qu'on veut. Si l'objectif est de construire, ainsi que de protéger la zone villas – certains le veulent, comme M. von Arx – et la zone agricole, il faut construire la ville en ville. Même les tenants de ce principe, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical, préfèrent ne rien faire sur cette parcelle, pourtant en zone ordinaire en ville! C'est le jour et la nuit. Ils acceptent finalement qu'on s'attaque à la zone villas et à la zone agricole pour construire les logements dont Genève a besoin, et ce, pour plusieurs catégories d'habitants. Non seulement il faut atteindre le fameux seuil de 20% de logements d'utilité publique, alors que nous en sommes loin, même pas à 10%, mais nous avons également besoin de logements pour la classe moyenne, totalement oubliée depuis dix ans. C'est l'occasion d'agir, puisque nous sommes en zone ordinaire. Qui pourra le faire? La FVGLS, mais pas la coopérative. Je peine d'autant plus à vous comprendre, Mesdames et Messieurs, que ce Conseil municipal a demandé qu'on revienne au projet originel, à cette tour, par le biais de la résolution R-166, avec l'appui du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre. Un retournement de situation peut arriver, mais il n'est pas compréhensible de la part de ces partis.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

Monsieur le président, vous transmettez à M. von Arx que, oui, je préside la FVGLS, mais je n'ai aucun intérêt personnel dans ce projet, ni avant, ni maintenant, ni après. Je le prie de modérer ses propos, qui n'étaient pas très sympathiques tout à l'heure. Si le projet passe, tant mieux, sinon je n'en mourrai pas. Ce Conseil municipal décidera. Je le répète: je n'ai aucun intérêt dans cette affaire. Ce qui m'intéresse, c'est qu'on construise, pas qu'on reparte pour un no man's land pour des années. Il ne faut pas croire que, si nous refusons la proposition, la coopérative des Grottes – qui s'autoproclame de ce nom – construira demain: à ce jour, elle n'a aucun projet sérieux. Tout sera à faire. Même avec un nouveau cahier des charges, il n'est pas certain que la coopérative obtienne le droit de superficie, d'ailleurs. Nous n'en savons rien, ce sera peut-être pour une autre. Avec cela, nous sommes repartis pour au moins huit ans. Pendant ce temps, les gens demandent des logements: ils sont à la rue ou ils habitent chez des copains. «Viens chez moi, j'habite chez une copine», vous connaissez le refrain, Mesdames et Messieurs. Je ne trouve pas sérieux de la part de ce Conseil municipal de venir comme la grêle après les vendanges pour bloquer un projet. J'ai la conviction que certains habitants des Grottes ne veulent rien du tout sur ce terrain, en réalité, pas un seul logement, parce qu'ils sont un peu égoïstes. Ils ne pensent pas à ceux qui cherchent un logement à Genève. Le Mouvement citoyens genevois maintiendra donc sa position et soutiendra la proposition.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Le Parti socialiste regrette l'absence de M. Pagani pour ce sujet très important. Il aurait dû être là. Sans refaire l'histoire, je souligne que, quand on organise un concours, un cahier des charges est établi par le département du magistrat – je me tourne vers M. Gisselbaek. Là, il y avait déjà une faille, puisque le bureau qui a gagné le concours en respectait le cahier des charges.

Le Parti socialiste est favorable à une densification intelligente. Cela veut dire qu'il faut prendre en considération les éléments architecturaux et urbanistiques, mais aussi sociologiques. L'octroi d'un droit de superficie n'est pas seulement une affaire technique. Il a un impact sur les habitants d'un quartier. Il est donc important de réfléchir à ce qu'on veut vraiment faire sur ce terrain. La mobilisation citoyenne des habitants et commerçants des Grottes a fonctionné, ce qui montre que ceux-ci peuvent réagir. Ils ne sont pas d'accord avec le projet; cela ne veut pas dire qu'ils sont égoïstes. Ils sont concernés par ce qui se passera dans leur habitat. Ce serait bien si on réagissait davantage dans d'autres quartiers.

Pour la faire courte, le Parti socialiste refusera la proposition et demande le renvoi de notre motion au Conseil administratif, afin qu'il revienne avec un projet concerté et bien ficelé dans un délai de six mois. Dans le cadre du projet de la rue des Alpes, il avait répondu à pareille demande dans les temps. C'est donc possible et nous irons dans ce sens-là.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

**M. Pierre Gauthier (HP).** Dès son lancement, ce projet a été refusé et combattu par les habitants, les associations et les groupes de défense du patrimoine et de la qualité de vie. Quand un projet est mauvais en 2010, il est toujours mauvais en 2018. Il est même encore pire.

Le quartier des Grottes est un lieu unique et pittoresque, l'un des rares de Genève à avoir gardé son caractère, son cachet et son originalité. Ce quartier ouvrier s'est construit autour des années 1850 et il a failli disparaître deux fois: d'abord lors de la construction de la gare de Cornavin, et les autorités l'ont laissé complètement pourrir, puis au tout début des années 1970. Si mes souvenirs sont justes, Claude Ketterer avait l'idée de le raser pour en faire une sorte de quartier-satellite, du type la Défense. Une mobilisation, réunie sous le nom d'Action populaire aux Grottes, l'a sauvé. Ce quartier doit donc être préservé de l'enlaidissement de Genève, qui ne cesse de progresser partout.

Pourquoi faut-il refuser cette proposition? Elle repose uniquement sur une vision quantitative, et non qualitative. Il ne sert strictement à rien de bourrer un maximum de gens dans un minimum d'espace. Cela n'a aucun sens. On ne sait même pas quel projet serait transmis à la FVGLS, ni combien d'étages il comprendrait. Aujourd'hui, malgré toutes les affirmations au sujet d'accords, il n'y a rien d'écrit explicitement, en particulier dans cette proposition.

Quelle serait la part réservée à la mixité sociale? Contrairement à ce qui a été dit, si la FVGLS héritait de ce mauvais projet, elle serait tenue par ses statuts, qui disent que la fondation a pour but de construire en priorité des logements attribués à des personnes à revenus modestes. Or, le quartier des Grottes en compte déjà 75%! Il s'agit donc de créer un nouveau ghetto, non pas de faire respecter la mixité sociale.

Ce projet présenté en 2010 était déjà inadapté par son architecture et par les nombreuses dérogations légales auxquelles il prétendait, notamment en termes de hauteur du bâtiment, de taille des pièces et de surface des appartements. Aucune étude sérieuse n'a été faite sur l'impact de la surdensification des quartiers sur les infrastructures, les espaces verts, les écoles, les services sociaux, la circulation des véhicules, etc. L'idée de transmettre ce projet à la FVGLS est une manœuvre qui permet au conseiller administratif en charge de se débarrasser d'une patate chaude qu'il a été totalement incapable de gérer pendant huit ans. C'est inacceptable.

Enfin, la population est de plus en plus inquiète du développement accéléré de notre canton. Il faut bien admettre que le bétonnage auquel nous assistons, partout, ne mène nulle part. D'autant plus que nous devons tenir compte de l'impact énergétique des bâtiments, ainsi que de la raréfaction croissante des ressources, notamment du sable de construction, qui fera bientôt défaut.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

Il faut donc refuser la proposition, qui ne respecte aucun des critères économiques, sociaux, architecturaux ou environnementaux qui devraient l'être. Cela a été dit avant: c'est une verrue dans ce quartier si particulier. Il importe d'ouvrir ce projet à d'autres opérateurs, notamment à des coopératives, afin que le dialogue avec le quartier puisse reprendre et déboucher sur quelque chose de viable. Contrairement aux propos tenus par mes préopinants, défendre le logement ne consiste pas à faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment, de même que défendre l'emploi ne revient pas à créer des postes précaires et promouvoir les petits boulots. Soyons sérieux: avec ou sans la tour des Grottes, nous ne résoudrons pas le problème du logement à Genève. Il faut simplement restaurer l'esprit civique et profiter de la volonté des habitants de s'investir dans l'avenir de leur quartier. Refusons la proposition et soutenons la motion!

**M. Rémy Burri (LR).** Il est effectivement regrettable que M. Pagani ne soit pas là. J'aimerais en préambule saluer les propos de la rapporteuse, qui a donné un historique assez clair de ce projet. Malheureusement, le Parti libéral-radical ne le voit pas sous un angle aussi enjolivé. Il a plutôt l'impression d'avoir affaire à un vilain rétropédalage de M. Pagani dans un projet que nous avons toujours trouvé intéressant. N'exagérons pas en parlant de tour: neuf étages sur rez, cela reste une «tourette». La proposition prévoit le même nombre d'appartements qu'à l'origine, cependant elle étend malheureusement l'emprise au sol à la quasi-totalité de la surface de la parcelle, alors que, initialement, le projet était plus ramassé, ce qui permettait de gagner un certain nombre d'espaces publics, qui auraient apporté de la verdure et de l'air, outre des terrains susceptibles d'accueillir les voisins pour certaines activités. Il a été méchamment raboté et c'est pour cela, entre autres raisons, que le Parti libéral-radical refusera la proposition.

Il ne la refuse pas parce qu'il n'est pas finançable, comme on l'a entendu de la bouche de la rapporteuse. Si M. Pagani a rétropédalé dans ce projet, ce n'est pas par manque de moyens, mais bien parce qu'il s'est rendu compte de la levée de boucliers de son cheptel d'électeurs. Il ne pouvait plus défendre ce projet. Comme M. Gauthier l'a dit, m'enlevant les mots de la bouche, il file la patate chaude à la FVGLS et il nous propose en plus, dans la foulée, de lui offrir un cadeau de 930 000 francs, soit la rémunération du travail déjà accompli par l'architecte. On ne peut pas contester que tout travail mérite salaire, mais il n'y a pas de raison pour que celui qui récupérera le projet, que ce soit la FVGLS, une coopérative ou d'autres, ne reprenne pas à sa charge les plans et le travail fourni sur la programmation et l'implantation des bâtiments. Certains éléments sont réutilisables par de nombreux architectes de la région. En conséquence, le Parti libéral-radical maintient sa ligne et refusera la proposition.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

**M. Ulrich Jotterand** (S). Il est important de rappeler quelques vérités dans ce débat, ou plutôt de mettre à bas quelques contre-vérités. Je suis assez surpris d'entendre une députée d'Ensemble à gauche, à la radio, et un député du Mouvement citoyens genevois, dans ce plénum, dire des inepties sur le quartier des Grottes. Je clarifierai donc certains points.

Il a été dit que ses habitants sont égoïstes, des bobos qui voudraient du logement social mais surtout pas dans le quartier. Il faut rappeler que l'Office cantonal de la statistique établit des cartes et des tableaux Excel qui montrent que le quartier des Grottes est semblable, sur le plan des revenus, à des villes comme Vernier ou Meyrin. Le parc immobilier du quartier compte 70% de foyers subventionnés. Il apparaît donc comme assez improbable que ces personnes soient des privilégiées. L'Armée du Salut, le Quai 9 et le Point d'eau sont présents aux Grottes; je ne crois pas qu'il s'agisse de lieux de rencontre pour bobos... Ces propos sont assez odieux et inacceptables dans un débat politique. Je le dis non parce que j'habite le quartier depuis les années 1990, mais parce que j'ai dirigé le cycle d'orientation de Montbrillant pendant dix ans. Je peux vous assurer, Mesdames et Messieurs, que le profil sociologique des élèves qui le fréquentent n'est pas privilégié. On ne peut donc pas dire ce qu'on a entendu ici ou sur Radio Lac.

Ensuite, 3500 personnes du quartier ont signé cette pétition, avec des associations et des commerçants. Cela ne représente pas quelques intérêts particuliers, comme on a pu le voir dans d'autres projets contestés par la population.

Enfin, j'étais surpris hier soir, après la séance, qu'une conseillère municipale libérale-radical avec qui je discutais me dise que ces interventions d'habitants mettent en danger les institutions politiques et la démocratie. Il y a un vrai problème dans cette conception d'une élite politique – petite élite, puisque nous sommes des conseillers municipaux, qui décident du devenir de notre ville d'une façon quasi aristocratique. Cela doit être remis en question. Dans différents projets, la démocratie participative a permis de mieux cerner l'intérêt général de notre ville et des habitants dans leur environnement proche. Si nous avons de meilleurs débats, nous arriverons à de meilleures décisions. Or, ce projet est marqué depuis le départ par un problème: il a été mal piloté et mal présenté au quartier, d'où une situation impossible aujourd'hui. Il s'agit donc de refuser cette proposition et d'adopter la motion du Parti socialiste pour sortir de ce marasme inacceptable.

**M. Amar Madani** (MCG). En préambule, Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Gauthier que, si ce projet ne résout pas la crise du logement, il peut y contribuer. Toute sortie de crise commence par un pas.

## Proposition et motion: projet de construction de logements aux Grottes

Je m'étonne que certains brouillent les pistes et biaisent le débat sur ce projet. La question fondamentale qu'il faut poser est de savoir si nous sommes capables d'écouter les citoyens qui ont besoin de logements et ont droit à un logement décent, afin que nous évitions d'exporter ce problème de l'autre côté de la frontière. Ce projet présente un paradoxe que je n'arrive pas à comprendre. D'un côté, on dénonce le manque flagrant de logements dans notre ville. De l'autre, lorsqu'un projet concret se présente, on fait des pieds et des mains pour qu'il ne voie pas le jour. On cherche coûte que coûte des embûches. Le projet dont il est question ce soir répond tout à fait aux besoins de la population, qui ne demande qu'à se loger, sans être exilée de l'autre côté de la frontière.

Le principal obstacle évoqué est cette histoire de tour. Même si ce projet a été baptisé du nom de tour, qu'il me soit permis de dire que huit étages ne forment pas une tour. C'est exagéré. La Ville de Genève procède à tout-va à des surélévations d'immeubles, au risque d'incohérences architecturales. A supposer que ce projet soit une tour, le compromis trouvé, à savoir cinq étages, est tout à fait acceptable et réalisable de mon point de vue. C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire preuve de bon sens et à soutenir cette proposition réaliste, solide et sérieuse, qui évitera à la Ville de Genève une perte de près d'un million de francs.

*Deuxième débat*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est refusée par 56 non contre 13 oui.*

**Le président.** Si un troisième débat n'est pas réclamé... (*Remarques.*) Il l'est? Je le soumets au vote.

*Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 55 non contre 12 oui.*

*Le troisième débat ayant été refusé, le refus de la délibération devient définitif.*

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 13 non.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de revenir avec un projet convenant mieux à la configuration et aux besoins des habitant-e-s du quartier, dans un délai de six mois.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président.** Avant de passer à une série de troisièmes débats, je tenais quand même à dire que je regrette vivement l'absence du magistrat lors du traitement de la proposition PR-1176. J'exprime aussi ma surprise de constater les nombreuses absences des conseillers administratifs qui, pourtant, connaissent comme nous les dates de nos séances des mois à l'avance. Il peut y avoir des exceptions, raison pour laquelle des suppléants sont nommés. Je trouve qu'il y a une certaine légèreté de leur part, qui complique nos travaux. Sauf exception, l'absence de ces magistrats n'influencera pas notre ordre du jour.

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

- 5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 avril 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Michèle Roulet, Natacha Buffet-Desfayes, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Helena Rigotti, Michel Nargi, Rémy Burri, Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre de Boccard, Danièle Magnin, Fabienne Beaud, Didier Lyon, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler, Eric Bertinat et Lionel Ricou: «Violation du secret de fonction = sanction» (PRD-121 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

*La parole n'étant pas demandée, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est refusé par 61 non contre 6 oui.*

*Le troisième débat ayant eu lieu, le refus de la délibération devient définitif.*

---

<sup>1</sup> Rapport, 587.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal  
sur la composition de son bureau

**6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 février 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Alain de Kalbermatten, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal (RCM): composition du bureau du Conseil municipal» (PRD-167 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de la délibération amendée est mis aux voix; il est accepté par 65 oui contre 1 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 11, «Groupe parlementaire et changement d'appartenance politique», alinéa 3 (teneur complétée)

<sup>3</sup> En cas de démission ou d'exclusion de son groupe parlementaire, le-la membre du Conseil municipal, y compris le ou la président-e, siège et délibère de manière indépendante. Il-elle ne peut intégrer un autre groupe parlementaire en cours de législature. Il-elle ne peut siéger au bureau. Il-elle ne participe pas aux travaux des commissions municipales et ne peut rédiger de rapport.

---

<sup>1</sup> Rapport, 572.

Article 13, «Composition», alinéa 2 (nouveau)

<sup>2</sup> Les membres du bureau doivent, sans exception possible, être membres d'un groupe au sens de l'article 11 du présent règlement.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

**7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez et Brigitte Studer: «Crédit d'étude de 500 000 francs destiné à réaliser un parc à la pointe de la Jonction dès le départ des TPG fin 2019» (PRD-162 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Pierre de Boccard** (LR). Nous redéposons l'amendement que nous avons déposé hier en premier débat.

*Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution.

*Art. 2.* – (...) à concurrence de 400 000 francs.»

Cela revient à supprimer les 100 000 francs liés à la démarche participative, dont nous pensons qu'elle peut continuer et continuera sans cela. Les gens qui y ont pris part ont fait du bon boulot et leur projet de parc va dans le bon sens. Désormais, c'est au niveau politique – le Conseil administratif, le Conseil municipal et ses commissions – qu'il faut aller de l'avant, la population pouvant toujours amener ses idées et ses compétences afin que le parc satisfasse tout un chacun. Dans une démarche participative, nous voyons du bénévolat: chacun peut donc apporter ses connaissances. Il y a des architectes qui produisent des projets *pro bono*, sans demander de l'argent après coup.

---

<sup>1</sup> Rapport, 624.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Je ne reviendrai pas sur les aspects très positifs de ce projet, qui suscite l'enthousiasme, du moins sur les bancs de l'Alternative, ni sur le consensus quant à la présence d'un parc à la pointe de la Jonction. Là où nous nous opposons, c'est sur le crédit pour une démarche participative. J'avais développé des arguments hier mais, apparemment, cela n'a pas suffi à certaines et certains.

C'est drôle. Nous venons de discuter pendant quarante-cinq minutes d'un projet qui connaît un blocage depuis des années par manque de processus consultatif et d'engouement du quartier. Même notre arène est sensible à ces questions et elle a refusé la proposition, renvoyant sa copie au conseiller administratif en charge. Au cours de nos longues discussions, nous avons vu à quel point il était important qu'un projet ait les faveurs d'un quartier, des habitantes et habitants ainsi que des associations pour qu'il se déroule bien, rencontre l'adhésion et n'essuie pas d'oppositions. Comme le Parti libéral-radical pose un argument financier, j'y réponds: l'ensemble de la démarche participative – communication, information, intégration de tous et toutes – fait qu'il y aura moins de soucis ultérieurement. Cela veut dire moins d'appels à la police municipale en cas de nuisances ou pour d'autres problématiques. Lorsqu'on ne connaît pas un projet, ni son quartier, on a forcément plus de craintes que quand on y a participé. Ce projet devient le nôtre. Avec cette démarche, nous espérons susciter un engouement afin de baisser d'autant plus les coûts de médiation, de coordination et de sécurité par la suite.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser l'amendement libéral-radical qui vise à couper ce crédit pour un processus participatif, pour de très mauvaises raisons, et à accepter cette proposition telle qu'elle est sortie de commission de l'aménagement et de l'environnement, soit avec un crédit de 500 000 francs et toutes ses lignes à son actif.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Je ne répéterai pas la position des Verts sur l'amendement du Parti libéral-radical. Je m'étonne simplement que ce dernier, s'il avait des doutes, n'ait pas soutenu l'audition du Forum de la pointe de la Jonction, à l'origine de cette démarche participative. Celui-ci a pourtant fourni un courrier explicatif à la commission. Cet amendement arrive à la vingt-cinquième heure et relève d'une pure position idéologique, à savoir refuser toute participation des citoyens dans la vie publique de leur quartier. C'est dommage. Nous avons effectivement constaté que, lorsque ce processus ne se fait pas, les projets ne voient pas le jour, car on en fait rarement contre les habitants.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Selon le courrier que la commission de l'aménagement et de l'environnement a reçu, l'équipe qui a suivi le projet était le col-

lectif AIDEC, composé de professionnels qui sont des architectes, géographes et anthropologues formés en communications. Parmi les associations du quartier, certains membres peuvent exercer une profession intéressante pour le projet et sont investis de manière militante et bénévole. Mais, ensuite, une équipe de professionnels conduit le réel processus avec des compétences métier. Nous avons également été informés de ce qu'un cahier des charges avait été défini, comprenant différentes tâches. Cette activité n'est donc pas bénévole et il est absolument normal que des personnes engagées au niveau professionnel soient payées pour celle-ci, comme dans tout projet. (*Brouhaha.*) On n'entend plus rien... Il est donc important de soutenir ce processus et de définir un cadre. Il ne s'agit pas simplement d'habitants qui expriment leurs souhaits et leurs désirs; à partir de cette matière, il faut ensuite mener une coordination qui aboutisse à des demandes réalistes, qui puissent être concrétisées de manière efficace. Merci de soutenir ce volet également!

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC).** Merci, Monsieur le président.

Le groupe démocrate-chrétien a eu un long débat interne entre hier et aujourd'hui, qui a certainement saturé l'application WhatsApp au niveau mondial. Au terme de nos réflexions, une majorité du groupe a considéré que la démarche lancée précédemment avec les riverains méritait d'être poursuivie pour plusieurs raisons.

D'une part, elle a montré son efficacité, puisque le parc est sur le point de se concrétiser aujourd'hui. Contrairement à tous les projets de logement ou autre énoncés précédemment par les autorités cantonales ou communales, ce projet porté par les habitants est celui qui a montré la meilleure efficacité.

D'autre part, nous estimons que ce lieu est particulièrement sensible, ayant connu des problèmes de nuisances. Comme M<sup>me</sup> Schlechten le disait, il est important d'associer tout le voisinage aux réflexions sur le futur de ce site, pas seulement ceux qui auraient montré une volonté d'avancer dans ce projet par le passé, de manière à éviter des problèmes ultérieurs, en particulier les riverains qui ont souffert de ces nuisances, en souffrent toujours et qui pourraient être réfractaires au projet qui se développera. Cela implique également de consulter les habitants des lofts qui longent le Rhône, qui ne semblent pas avoir été approchés pour le moment, d'après les contacts que nous avons pu avoir avec eux aujourd'hui. Sur le principe, donc, le Parti démocrate-chrétien est ouvert à ce processus participatif.

Entre hier et aujourd'hui, nous avons cependant pris le temps d'affiner les chiffres et de contacter les acteurs, afin de mieux comprendre le détail de ces 100 000 francs, dont nous voulons qu'ils soient utilisés pour les démarches futures, et non pour ce qui a déjà été réalisé. Cette rétribution rétroactive d'activités bénévoles était l'une des craintes que l'on pouvait avoir hier en écoutant certains intervenants. Nous sommes rassurés sur ce point aujourd'hui. Néanmoins, le montant de 100 000 francs nous apparaît finalement comme trop important. Plus modeste, d'un montant de 60 000 francs, ce crédit permettra encore de continuer la démarche.

### *Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 60 000 francs pour la démarche participative.

*Art. 2.* – (...) à concurrence de 460 000 francs.»

Cela nous semble une solution pragmatique et constructive pour la suite des travaux sur ce site.

Enfin, dernier élément, nous souhaitons nous assurer auprès de la Ville que ce montant de 60 000 francs fera l'objet d'un appel d'offres ou d'une mise au concours, afin qu'il soit attribué d'une façon claire et transparente. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Nous sommes vraiment confrontés aujourd'hui à une érosion du sens civique. Tout le monde a pu le constater aux dernières élections, où un peu plus d'un tiers du corps électoral seulement s'est déplacé, alors que l'enjeu était très important. Cela a de nombreuses significations, que nous devons prendre individuellement et collectivement pour nous: il y a une certaine méfiance, ou une méfiance certaine, envers le monde politique. Celle-ci n'est pas fondée mais c'est une réalité. Nous souffrons beaucoup d'une réputation négative.

Ce qu'on appelle une démarche participative n'est pas la démocratie au rabais. Elle n'est pas vouée à remplacer l'abstentionnisme. C'est une façon d'accompagner et de mener à bien des projets d'intérêt collectif liés à un secteur particulier et délimités dans le temps et dans l'espace. L'exemple de la tour des Grottes doit quand même nous faire réfléchir. Lorsqu'on n'associe pas les intéressés aux pro-

jets qui les concernent directement, on crée des conflits qui nous mènent droit à l'échec. Il faut refuser la coupe proposée par le Parti libéral-radical et, comme un pis-aller, admettre l'amendement du Parti démocrate-chrétien, afin que nous puissions démarrer ce processus participatif, même s'il est amputé d'une partie de ses moyens.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Militantisme et bénévolat sont gratuits selon les définitions du dictionnaire. J'ai entendu M<sup>me</sup> Studer dire que des architectes et ingénieurs professionnels sont venus, mais personne ne leur a donné un mandat de travail. Lorsqu'on vient œuvrer bénévolement et qu'on adresse une facture ensuite, ce n'est plus du bénévolat, je suis désolée.

J'ai entendu d'autres choses qui me hérissent le poil. Je ne sais pas si vous avez lu mon rapport, chers collègues, mais il est bien écrit, à la page 9, que le Forum de la pointe de la Jonction, représenté par M. Olivier Currat, a été auditionné lors de la séance du 24 avril 2018. Et il n'était pas seul, je cite: M. Silvio Albino, animateur de la maison de quartier de la Jonction, dont j'imagine qu'il est payé par la Fondation pour l'animation socioculturelle, et donc par la Ville de Genève, M. Alexandre Tasev, vice-président de la Fédération des artistes de Kugler, M. David Simonin, président de l'Association pour la reconversion d'espaces vivants, M<sup>me</sup> Danuta Grosclaude, représentante du Canoë Club Genève, et M<sup>me</sup> Anita Frei, présidente de l'association Ecoquartiers Genève. Nous avons entendu ces personnes, qui nous ont donné leurs explications. Et maintenant on se crée du travail en faisant des forums participatifs? Autrement dit, n'importe qui dans son quartier peut en créer un? Moi, je veux une maison de quartier aux Genève, alors je vais créer un forum participatif, en regroupant l'association des parents d'élèves et deux, trois autres structures, pour créer un forum, décider où mettre cette maison de quartier, arriver avec un projet fini devant la Ville de Genève, et puis je présenterai un projet de délibération au nom du Parti libéral-radical, qui n'oubliera pas de marquer les 100 000 ou 200 000 francs de rémunération du forum participatif!

Nous créons un précédent, là! Je ne sais pas si vous vous rendez compte, Mesdames et Messieurs. Nous l'aurons fait, nous devons le refaire. Lorsqu'on œuvre pour défendre la vie de notre quartier, c'est bénévole. Nous l'avons tous fait, moi la première, avant d'être élus – et c'est parce que nous étions la voix de notre quartier que nous avons été élus. Ce soir, c'est le monde à l'envers! Le Parti libéral-radical n'acceptera pas l'amendement du Parti démocrate-chrétien, histoire de couper la poire en deux. Soit on participe bénévolement, soit on devient professionnel et on a un mandat.

D'ailleurs, ce projet de délibération nous créait un problème à la base, dans la mesure où nous nous substituons au Conseil administratif. Si nous en sommes là, si nous pensons que M. Pagani et ses services ne font pas leur travail correcte-

ment, qu'ils ne sont pas fichés de proposer un projet qui réponde à nos priorités, alors je ne vois pas pourquoi nous lui accordons encore un budget. Nous pouvons aussi réduire complètement ses moyens, ceux de ses ingénieurs, de ses architectes et de tout ce qui va avec. Ce soir, il est bien évident que nous n'accepterons pas de donner de l'argent à un forum participatif, ni un peu ni beaucoup. Nous ne créerons pas de précédent.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Nous en resterons à la position que nous avons prise hier, en acceptant l'amendement du Parti libéral-radical. Il n'est pas question d'entrer en matière sur le compromis boiteux que le Parti démocrate-chrétien nous propose: soit on va au bout de la démarche, soit on n'y va pas. En l'occurrence, les habitants peuvent participer s'ils le veulent, mais bénévolement. Pourquoi payer des mandataires extérieurs à travers eux, alors que M. Pagani compte 21 architectes dans son département? Même pour de toutes petites propositions, il mandate des architectes privés, tandis que les architectes de la Ville ne font que contrôler le travail des premiers. Allons-y encore d'un troisième étage pendant qu'on y est! Nous tapons vraiment à côté de la cible. Nous ne ferons qu'augmenter les coûts pour rien.

Cela me rappelle des propositions des années 1980 et 1990. Certains parmi les bancs d'en face – j'y étais aussi, d'ailleurs, mais je n'étais pas d'accord avec ça – voulaient créer des soviets de quartier, notamment M. Roman Juon. Il fallait leur attribuer un budget dans le budget municipal. A qui aurait-il profité? Aux maisons de quartier, qui regroupent tous les copains de Pagani, d'Ensemble à gauche ou des socialistes, afin qu'ils puissent en disposer durant l'année comme bon leur aurait semblé. Plus de démocratie! Le Conseil municipal n'aurait plus servi à rien, il fallait le dissoudre.

Ce n'est pas sérieux. Les lignes politiques sont définies par le Conseil administratif et par le Conseil municipal. Si les habitants veulent participer à des projets, qu'ils y participent, mais sans demander de l'argent pour un travail qui devrait être fait par les architectes et les ingénieurs du département ou par les privés que M. Pagani mandate! C'est bien l'une des causes de l'augmentation des coûts, puisqu'il pourrait gérer les petites affaires directement au sein du département, dont les architectes se contentent de contrôler les métrés et les factures. C'est vraiment se moquer du monde. Après quoi, on s'étonne du coût des projets! Non, non et non, nous n'accepterons pas ce projet de délibération tel quel. Nous ne le soutiendrons qu'amendé, comme hier en deuxième débat.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Je m'étonne des arguments du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois, qui tournent toujours autour de cette

histoire de bénévolat, prétendant que des gens bénévoles seraient payés, alors qu'on a déjà essayé de la leur expliquer à plusieurs reprises. La commission de l'aménagement et de l'environnement a reçu un courrier avec le détail de ces 100 000 francs. Il y est précisé que la somme ne servira pas à un paiement rétroactif pour le forum participatif, mais bien pour des encadrants professionnels. Il faudrait relire ce courrier, que tout le monde a reçu, y compris M<sup>me</sup> Richard.

De cette dernière, je retiens une bonne proposition: peut-être les services de la Ville pourraient-ils être formés à la démarche participative, ce qui éviterait, effectivement, de mandater des gens à l'extérieur. M. de Boccard, lui, a fait l'apologie du bénévolat, évoquant des architectes qui seraient prêts à proposer leurs services gratuitement. Je suis d'accord avec ça, mais j'aimerais bien des noms, sans quoi c'est assez malhonnête vis-à-vis des associations qui travaillent vraiment bénévolement depuis dix ans.

Pour terminer, nous refuserons bien sûr l'amendement du Parti libéral-radical. Nous accepterons celui du Parti démocrate-chrétien, car mieux vaut un petit peu que rien du tout.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est aussi longuement penché sur cet objet. Pour nous, le bénévolat est du bénévolat et doit le rester. C'est une position non négociable. Même si le bénévolat est fourni par des professionnels, il ne peut pas être rémunéré. La commission de l'aménagement et de l'environnement a auditionné le Forum de la pointe de la Jonction et d'autres acteurs, dont M<sup>me</sup> Richard a donné les noms, ce que je me dispenserai de faire. Il a été dit à cette occasion que les associations ont déjà reçu 30 000 francs de la Ville de Genève. La démarche participative n'est donc plus du vrai bénévolat, puisque des professionnels ont reçu cet argent en échange de leur engagement.

Du moment que ce processus a débuté, il semble néanmoins logique de le continuer jusqu'au bout. Pour cette raison, nous acceptons exceptionnellement – et c'est la seule fois que nous le ferons – la rémunération de 60 000 francs proposée par l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

**M. Ulrich Jotterand** (S). Cet après-midi, nous abordons le rapport du politique à la population. Ce projet de délibération offre un bel exemple – si l'on devait suivre le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois – du désamour que la population peut nourrir envers la chose politique. Il faut avoir participé aux séances du Forum de la pointe de la Jonction ou de l'association La Tour, prends garde! pour s'apercevoir que la représentation de la démocratie participa-

tive que vous avez, Mesdames et Messieurs, n'est même pas une caricature. C'est manifestement un concept qui vous échappe totalement.

Autre élément problématique: en commission de l'aménagement et de l'environnement, il a été demandé de distinguer les différents postes du crédit de 500 000 francs, ce qui a été accepté. Il a été demandé de clarifier les dépenses pour ces fameux 100 000 francs, ce qui a été accepté et fait par le Forum. Or, cela n'a entraîné aucune discussion ni analyse. En ce sens, il est permis de parler de «guérilla» consistant à évacuer les projets élaborés par la population. Comme le courrier du Forum de la pointe de la Jonction n'a manifestement pas retenu l'attention de tout le monde, il est peut-être nécessaire de rappeler ce qui était prévu dans ce crédit de 100 000 francs, afin que cela figure au *Mémorial*: rédaction du cahier des charges du projet du parc, sur la base des résultats de la phase 1 de la démarche participative; préparation du processus de conception participative, en collaboration avec les mandataires architectes, le Forum de la pointe de la Jonction et la Ville de Genève; organisation, préparation et animation de deux forums publics; organisation, préparation et animation de trois ou quatre ateliers participatifs de projet; rédaction de documents de synthèse avec commentaires, pistes et recommandations; réalisation de matériel de communication; gestion et suivi des inscriptions; animation du site internet; présence sur le terrain durant toute la durée de la démarche; événements dans l'espace public; enfin, séances de coordination avec les mandataires architectes, le Forum de la pointe de la Jonction et la Ville de Genève. A quoi il faut ajouter des frais divers: collations, installations de salle, graphisme, impressions, imprévus. Si on n'a pas à considérer ces éléments pour élaborer un parc avec la population, si on pense que c'est de l'amateurisme, alors je ne sais pas ce qu'est la politique municipale. Mesdames et Messieurs, je vous invite à reprendre sérieusement les questions de ce type sur la démocratie participative, dont nous avons eu deux exemples aujourd'hui. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Il ne suffit pas de crier pour convaincre qui que ce soit.

Ce qui est important, et j'en terminerai par là, c'est qu'il faut associer plus largement, plus longuement et plus directement la population à la conception des projets qui la touchent immédiatement. C'est le meilleur moyen pour arriver à un projet qui représente l'intérêt général et qui satisfasse la population concernée. Tout le reste est de la politique politicienne. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre de Bocard (LR).** Pour moi, ce n'est pas de l'amateurisme; c'est presque du clientélisme. (*Applaudissements.*) Comme M. Sormanni le disait, on ne sert plus à rien alors: les gens font des projets de leur côté, on leur donne de l'argent alors qu'ils n'avaient pas de mandat... Je ne sais plus quoi en dire, alors je finirai là-dessus.

**Le président.** Nous commençons par le vote de l'amendement le plus éloigné de la proposition, celui de M. Pierre de Boccard.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Ça a déjà été voté!

**Le président.** Cet amendement a été déposé en troisième débat. Vous connaissez le règlement, Monsieur Sormanni. J'aimerais bien que vous n'interveniez pas sans cesse selon votre bon vouloir.

*M. Daniel Sormanni.* Ce n'est pas juste!

**Le président.** Taisez-vous, s'il vous plaît. (*Applaudissements.*) Un peu d'attention, je vous prie. Nous votons les deux amendements avant la proposition.

*Mis aux voix, l'amendement de M. de Boccard est refusé par 47 non contre 24 oui (1 abstention).*

**Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est accepté par 47 oui contre 23 non (2 abstentions).**

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 49 oui contre 18 non (5 abstentions).**

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil adminis-

## Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

tratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 60 000 francs pour la démarche participative.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 460 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, étant donné le bruit qui nous parvient de l'extérieur et la chaleur à l'intérieur, je vous propose d'arrêter là nos débats. Nous reprendrons à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 50.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	698
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	698
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	698
4.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2016 en vue:	
– de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 3554 de la commune de Genève, section Cité, appartenant à la Ville de Genève, sise à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, en vue de la construction et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes;	
– de la vente du projet de construction d'un immeuble de logements, sis à l'angle des rues des Grottes 21 et Louis-Favre 24, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour un montant de 680 000 francs et du bouclage de deux crédits d'études, 380 000 francs de la proposition PR-226 votée le 20 mars 1990 et 550 000 francs de la proposition PR-808/1 votée le 11 décembre 2010, soit un montant total de 930 000 francs, sans demande de crédit complémentaire (PR-1176 A). Suite du premier débat . . . . .	704
4.b) Motion du 19 juin 2018 de M <sup>mes</sup> Albane Schlechten, Patricia Richard, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Maria Vittoria Romano et Hélène Ecuyer: «Un projet concerté et repensé sur la parcelle N° 3554» (M-1361). Suite de la préconsultation . . . . .	704
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 avril 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Michèle Rouillet, Natacha Buffet-Desfayes, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Helena Rigotti, Michel Nargi, Rémy Burri, Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre de Bocard, Danièle Magnin, Fabienne Beaud, Didier Lyon, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler, Eric Bertinat et Lionel Ricou: «Violation du secret de fonction = sanction» (PRD-121 A). Troisième débat . . . . .	716

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 février 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Alain de Kalbermatten, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal (RCM): composition du bureau du Conseil municipal» (PRD-167 A). Troisième débat . . . . . 717
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez et Brigitte Studer: «Crédit d'étude de 500 000 francs destiné à réaliser un parc à la pointe de la Jonction dès le départ des TPG fin 2019» (PRD-162 A). Troisième débat . . . . . 718
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 727
9. Interpellations . . . . . 727
10. Questions écrites . . . . . 727

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*